

A L'OMBRE DU CHENE
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 5 000 euros
Siège social : 155 Chemin des Grandes Terres
69380 MARCILLY D'AZERGUES
991 511 973 RCS LYON

—

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 10 OCTOBRE 2025

Extension de l'objet social

L'an deux mille vingt cinq
Le dix octobre
A 8 heures,
Au siège social à MARCILLY D'AZERGUES

Monsieur Luck BOURDELIN, propriétaire de la totalité des 500 parts de 10 euros composant le capital social de la société A L'OMBRE DU CHENE,

Associé unique et Gérant de ladite Société,

A pris la décision suivant relative à l'extension d'une activité dans l'objet social.

L'associé unique décide :

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

L'associé unique décide d'étendre son objet social l'activité suivante : la réalisation de petits travaux de jardinage y compris débroussaillage.

MODIFICATION STATUTAIRE

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié comme suit :

« ARTICLE 2 – OBJET »

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- la réalisation de toutes prestations d'aménagement et/ou d'entretien d'espaces végétalisés. La réalisation de petits travaux de jardinage y compris débroussaillage. L'achat et la vente de tous produits et accessoires pouvant s'y attacher. Toutes prestations de conseil et cours dans les domaines précités ;

Le reste de l'article demeure inchangé.

POUVOIRS

L'associé unique délègue tous pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentent à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Luck BOURDELIN

Associé unique et Gérant